



Crédit pour un scooter jamais prelevé sur notre compte ???

Par **mikana**, le **16/09/2010** à **12:36**

Bonjour,rrrrrrNous avons acheté un scooter au mois de juin chez un concessionnaire , le garagiste nous a proposé une offre de financement .rnCela fait 3 mois que nous avons le scooter , et nous venons de nous rendre compte que nous n avons jamais été prelevés , et en regardant bien l'offre prealable de credit hier , nous nous sommes rendus compte que la date a été dépassée. L'offre de credit etait valable 15 jours du 8 au 23 juin , et nous avons signé le 29 juin , car le concessionnaire etait en retard dans ses livraisons de scooter . rnEst ce pour cela que nous n'avons jamais été prélevés ? Est ce que le credit etait valable meme si la date était dépassée ? Que peut il se passer? rnMerci d avance de vos réponses .

Par **mimi493**, le **16/09/2010** à **12:57**

Vous avez les papiers de l'organisme de crédit pour l'acceptation du pret ?

Par **mikana**, le **16/09/2010** à **13:21**

oui oui c est pour ca que j ai pu me rendre compte que la proposition de credit avait été dépassé lorsque nous avons signé .